

Raymond Poincaré et le suffrage des femmes

Un nouveau malheur vient de frapper la France. Au moment où la nation entière salue la mémoire de M. Poincaré, nous voulons à notre tour, au nom de nos amies suffragistes joindre notre hommage ému d'admiration et de reconnaissance.

Admiration pour l'homme d'Etat, pour le grand Français qu'il fut, reconnaissance comme féministe pour tout ce qu'il fit pour notre cause pendant de nombreuses années.

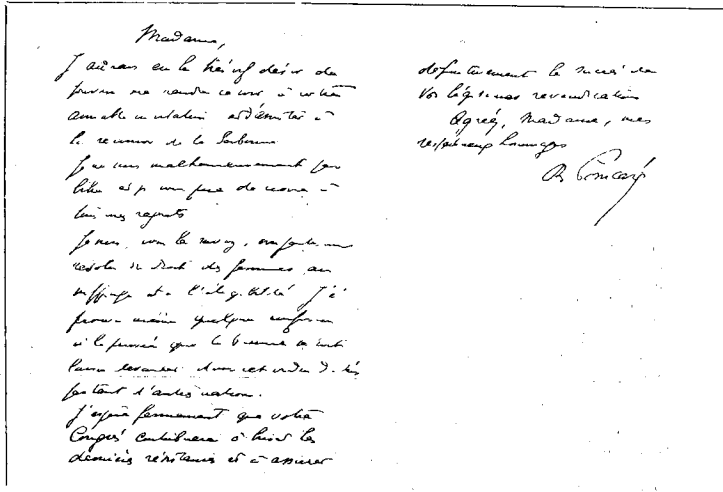
En effet, si pendant son passage au pouvoir, nous n'avons pu obtenir satisfaction, ce n'est pas faute à lui d'avoir tenté d'agir en notre faveur. Quelques-uns des documents que nous publions le prouveront et encore sont-ils peu de chose à côté des nombreux pourparlers et des conversations répétées que nous eûmes avec lui.

Hier comme aujourd'hui, nous nous rendions compte que la cause féministe n'avait chance de triompher que si elle se présentait devant le Sénat sous forme

de projet gouvernemental ou avec l'appui officiel du Gouvernement. Or, nous le savons, non seulement par M. Poincaré mais par des membres de ses Conseils de Ministres, il tenta à maintes reprises de décider son cabinet à agir; chaque fois il se heurta à la ténace obstruction de nos adversaires.

Certes, nous pouvons déplorer que M. Raymond Poincaré n'ait pu triompher de leur résistance; mais nous devons lui garder une infinie gratitude d'avoir apporté à notre cause l'appui de sa haute autorité. A cet hommage rendu au disparu, nous voulons joindre nos sentiments de gratitude pour Mme Poincaré, fidèle et dévouée compagne du président qui partageait son sentiment et ne craignait pas de le manifester.

Peut-être même est-ce en pensant à elle que le Président réclamait pour les Femmes Françaises auxquelles il faisait confiance, la place qui leur revenait dans la vie de la nation?



Nous reproduisons ici une lettre qui nous fut adressée le 21 mars 1929 par M. Poincaré, lors du Congrès que l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes tint à Paris.

« Je suis vous le savez un partisan résolu du droit des femmes au suffrage et à l'éligibilité. J'éprouve même quelque confusion à la pensée que la France se soit laissée devancer dans cet ordre d'idées par tant d'autres nations. »

Une autre lettre que nous fit parvenir M. Poincaré date du 23 février 1929, lors d'une démarche faite par les Etats-Généraux du Féminisme à la Présidence du Conseil. Le chef de Cabinet, M. Grignon, nous envoya à ce moment cette importante déclaration :

« M. Poincaré me charge de vous faire connaître que le Gouvernement appuiera dès maintenant les projets de vote et d'éligibilité des femmes aux conseils municipaux, à l'exception provisoire du droit de remplir le mandat de délégués sénatoriaux. »

Fortes de cette promesse, nous avons demandé au Président de nous donner son concours lors de la discussion qui devait

avoir lieu le 21 mars 1929. Le 20 mars, nous recevions signée de la main de M. Poincaré la lettre suivante :

« Madame la Présidente, « J'ai bien reçu votre lettre du 18 mars « ainsi que le vœu adopté par les Fédérations suffragistes du Midi et du Sud-Est « au Congrès de Valence.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître « que j'ai prié M. Tardieu, Ministre de l'Intérieur, d'appuyer la mise à l'ordre du jour du rapport de M. Louis-Martin.

« Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes respectueux hommages. »

Signé : R. POINCARÉ.

Malheureusement M. Tardieu, absent du Sénat le 21 mars, ne put remplir la promesse que nous avait faite le Président et quand nous lui avons demandé que la question revienne au Sénat dès la rentrée des Chambres, M. Poincaré nous répondit :

« Je vais examiner à nouveau la question de la mise à l'ordre du jour du Sénat du rapport de M. Louis-Martin sur le vote des femmes. »

Enfin, la dernière lettre reçue du Président, entièrement écrite de sa main, malgré la paralysie partielle qui l'avait frappé, date du 21 juin 1932, au moment de la dernière discussion du Sénat. Nous avons adressé dans la Meuse à M. Poincaré une supplique pour que, même de loin, il nous apporte son appui moral. Voici quelle fut sa réponse :

« Tous mes collègues connaissent depuis longtemps mon opinion favorable au suffrage des femmes. Les sénateurs de la Meuse voteront en ce sens. Je saisirai la première occasion de chercher à convaincre les autres. »

Puissent ceux qui admirent M. Poincaré et qui veulent continuer son œuvre ne pas oublier la confiance dont il nous honora et la sympathie qu'il nous manifesta à tant d'occasions.

Pour nous, le Président Poincaré restera l'homme droit, intègre, dont les qualités morales inspirèrent au Pays une telle confiance qu'il permit à la France un redressement magnifique dans un moment grave; il demeurera aussi l'homme qui fut patriote jusqu'à comprendre que la France devait utiliser pour la servir, le concours de tous ses enfants : ses filles comme ses fils.

1934-80-10
n° 1183